



14ème législature

Question N° : 39693	De Mme Dominique Nachury (Union pour un Mouvement Populaire - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >retraites : régimes autonomes et spéciaux	Tête d'analyse >artisans : politique à l'égard des retraités	Analyse > revendications.
Question publiée au JO le : 08/10/2013 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Dominique Nachury appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les souhaits exprimés par la Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat en matière de santé. En effet cette dernière sollicite un accès de tous les retraités de l'artisanat à une couverture complémentaire santé, analogue à celle des salariés, assorti d'un contrôle des dépassements d'honoraires médicaux permettant une prise en charge intégrale par ces complémentaires. Elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.